



ÉLARGISSEMENT À 2 X 3 VOIES DE L'A41 ENTRE ANNECY NORD ET SAINT-MARTIN-BELLEVUE

CONCERTATION PUBLIQUE



ENTRE LE 18 MAI ET LE 30 JUIN



INFORMEZ-VOUS, EXPRIMEZ-VOUS !

WWW.HAUTE-SAVOIE.GOUV.FR



Sous l'égide du Préfet de la Haute-Savoie et en application des dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, AREA organise une concertation publique relative au projet d'élargissement à 2 x 3 voies de l'A41 entre Annecy Nord et Saint-Martin-Bellevue.

Chacun est invité à s'informer et s'exprimer sur le projet soumis à la concertation.

Pour s'informer :

Le dossier de concertation disponible dans les locaux des mairies et communautés de communes suivantes :

- Allonzier-la-Caille,
- Cuvat,
- Metz-Tessy,
- Pringy,
- Saint-Martin-Bellevue,
- Communauté de l'Agglomération d'Annecy,
- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
- Communauté de Communes du Pays de Fillières.

Pour s'exprimer :

- Par courrier :
Préfecture de la Haute-Savoie
Élargissement à 2 x 3 voies
de l'A41 Nord
Concertation publique
Rue du 30^e Régiment d'Infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
- Via le formulaire « Je m'exprime » sur le site Internet
www.haute-savoie.gouv.fr

Le site Internet

www.haute-savoie.gouv.fr

**Une réunion publique le 1^{er} juin 2015 à 18 h 30,
salle Eaux et Forêts, 113 chemin du Fier à Annecy.**

L'A41 Nord : plus fluide, plus sûre et plus respectueuse de l'environnement.

Le projet soumis à la concertation consiste à créer une 3^{ème} voie dans chaque sens de circulation sur 6 kilomètres, entre le diffuseur d'Annecy Nord et la barrière de péage de Saint-Martin-Bellevue afin d'améliorer la fluidité, de renforcer la sécurité et d'appliquer les dernières normes en matière de protection du cadre de vie et de préservation de l'environnement.